Raymond VI, il enferma Montfort dans Carcassonne et le força de demander une trêve. Excommunié au concile de Narbonne, il fit sa paix avec l'Eglise aux plus honteuses conditions, et vit le comte de Toulouse, son ami et son suzerain, tourner ses armes contre lui. Il mourut en 1241 dans un monastère. — ROGER IV, fils du précédent, entra dans la ligue des seigneurs contre Louis IX, ligue qui comprenait tous les pays de la *langue d'oc*. Mais la victoire de Taillebourg l'effraya, et il reconnut le roi de France comme son maître et seigneur. Ce comte ne fit jamais que des tentatives de guerre et n'eut pas de succès. — ROGER-BERNARD III, fils et successeur de Roger IV, fut un des meilleurs poëtes du XIIIe siècle, mais non un des plus grands conquérants. Ligué avec le comte d'Armagnac contre Philippe le Hardi, il fut fait prisonnier par le roi, qui le jeta dans la tour de Carcassonne, et ne lui rendit qu'en 1273 sa liberté et ses Etats. Il ne fut pas plus heureux contre Pierre III d'Aragon, qui lui fit subir une nouvelle captivité pour s'être ligué contre lui avec la noblesse de Catalogue. Il fut enfermé au château d'Urgel, et ne recouvra sa liberté qu'à la mort de Pierre, en 1285. Les vers du troubadour se ressentent du caractère ardent du comte. On dirait un bourreau de l'inquisition déclamant au pied d'un bûcher. Agrippa d'Aubigné n'atteint pas lui-même à cette virulence. — GASTON III, surnommé *Phébus*, soit à cause de sa blonde chevelure, soit parce qu'il avait mis un soleil dans ses armes, soit même à cause de sa beauté, né en 1331, mort en 1391. Il succéda à son père en 1343, et fit ses premières armes contre les Anglais, en 1345. Le roi de France rechercha son alliance et le nomma l'un de ses lieutenants en Gascogne et dans le Bordelais. Plus tard, cependant, il le soupçonna de conspirer contre la France avec son beau-frère, Charles le Mauvais, et il l'enferma pendant un mois (1356) au Châtelet de Paris. Délivré, Gaston suivit le captal de Buch à la croisade des chevaliers teutoniques contre les barbares de la Prusse, délivra, à son retour, les princesses royales, enveloppées dans le marché de Meaux par les *jacques* 1358), gagna sur le comte d'Armagnac la bataille de Launac (1372), servit Charles V contre les Anglais, mais en faisant payer ses services fort cher, et fut nommé par le roi lieutenant général du Languedoc. A la mort de Charles V, le duc de Berry se fit donner ce riche gouvernement par le duc d'Anjou, régent, mais dut s'armer pour le conquérir et fut vaincu par le comte de Foix (1381). L'année suivante, ce dernier, sur une fausse accusation, jeta son propre fils en prison et le réduisit, par ses mauvais traitements, à se laisser mourir de faim. En 1390, il reçut dans son château de Mazère Charles VI, avec qui il signa un acte secret, en vertu duquel il lui vendait son comté, ses vicomtés et autres domaines, dont il devait garder la jouissance jusqu'à sa mort. Passionné pour la chasse, Gaston a laissé un monument de son savoir en vénerie : *Miroir de Phébus, des déduicts de la chasse des bestes sauvaiges et des oyseaux de proie* (impr. avec la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux, Poitiers, 1560). C'est un traité mêlé de prose et de vers, dont le style emphatique et embrouillé a donné naissance à une expression qui n'est plus guère usitée : *Faire du phébus*, c'est-à-dire parler ou écrire d'une manière prétentieuse et entortillée. — MATTHIEU, comte de Castelbon et de Foix, mort en 1398, racheta au roi de France les domaines aliénés par Gaston III; mais il mourut sans enfants. Isabelle, sa sœur, femme d'Archambaud de Grailly, captal de Buch, se porta héritière du comté de Foix et des autres domaines de sa maison. Alors le sénéchal de Toulouse les mit sous la main du roi et ne voulut pas lui permettre de les recueillir. Archambaud recourut aux armes et s'empara d'une partie du comté de Foix; le connétable de Sancerre l'empêcha de prendre l'autre. Enfin, le captal donna au roi, comme gage de sa soumission, ses deux fils en otage, et, mis en pouvoir du comté tout entier, changea son nom contre celui de Foix, et demeura fidèle à la France jusqu'à sa mort, arrivée en 1412. — JEAN DE GRAILLY, son fils, fut presque toujours au service du roi de France, qui l'envoya combattre le comte d'Armagnac. Les deux comtes traitèrent sans avoir remporté ni l'un ni l'autre aucun avantage décisif. Jean de Grailly mourut en 1436. — GASTON IV, son fils, lui succéda. Le premier des princes de Foix, il renonça, sur la demande de Charles VII, à la qualification de *comte par la grâce de Dieu*, rendit à ce prince de grands services pendant la guerre contre les Anglais, reçut la dignité de pair, et pour son fils aîné la main de Madeleine de France, et fut l'intermédiaire du traité conclu, en 1462, entre son beau-père Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, et le roi Louis XI. Comme récompense, on lui donna la seigneurie de Carcassonne et les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Il ne se ligua pas moins avec les ducs de Bretagne et de Guyenne, en 1471, contre le roi de France. Par son mariage avec Eléonore de Navarre, il acquit des droits éventuels à ce royaume, et les deux maisons ne tardèrent pas à se confondre. Gaston IV mourut en 1472. Son fils aîné était mort deux ans avant lui. Sa veuve fit hommage au roi, le 26 février 1473, comme régente des comtés de Foix et de Bigorre, au nom de son fils. Eléonore, veuve de Gaston, mourut en 1479, l'année même de son avénement au trône de Navarre. Elle avait choisi pour son successeur son petit-fils, François-Phébus, alors âgé de dix ans, qui fut couronné à Pampelune, en 1481, et mourut à Pau deux ans après. Catherine, sa sœur, fut reconnue après lui comme reine et comtesse, toujours sous la tutelle de Madeleine. Mais ses possessions lui furent disputées par son oncle, Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Enfin, la querelle parut suspendue pour quelque temps par la mort de Gaston de Nemours, fils du vicomte, tué à la bataille de Ravenne, en 1512. — GASTON DE FOIX, duc de Nemours, était l'unique héritier de Jean de Foix, fils puîné de Gaston IV, comte d'Etampes, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Né en 1489, il fut mis, en 1512, à la tête de l'armée d'Italie, se signala par ses hauts faits, et fut nommé le *Foudre d'Italie*. Il gagna la bataille de Ravenne le 11 avril 1512, à l'âge de vingt-trois ans, et fut tué en poursuivant les vaincus. Louis XII remit alors les Etats contestés à Germaine d'Aragon, sœur de Gaston. Mais il s'éleva bientôt un nouveau prétendant de la maison de Foix. Enfin le parlement de Paris jugea, en dernier ressort, qu'après la mort de Catherine et de son mari, Jean d'Albret, leur fils Henri deviendrait, sans réserve, possesseur de la Navarre et des comtés de Foix et de Bigorre. Dès lors, l'histoire du comté de Foix se fond entièrement dans celle des royaumes de Navarre et de France. Le pays de Foix entra dans le domaine royal le jour de l'avénement de Henri IV, et pourtant ce fut seulement en 1607 que cette réunion reçut une sanction définitive.

FOIX (Pierre DE), dit **l'Ancien**, cardinal français, né en 1386, mort en 1464. Il était fils d'Archambaud, captal de Buch, et d'Isabelle, comtesse de Foix. D'abord moine cordelier, puis évêque de Lescar, il fut créé cardinal en 1409 par l'antipape Benoît XIII, qui l'envoya au concile de Constance pour y soutenir ses droits; mais, dans l'espoir de ramener la paix dans l'Eglise, Pierre de Foix se prononça contre Benoît et prit part à l'élection de Martin V. Quelque temps après, ce dernier le nomma son légat près du roi d'Aragon. En 1429, Pierre de Foix convoqua, à Tortose, un concile qui obtint la démission de l'antipape Clément VIII et mit fin au schisme. De retour d'Espagne, il fut chargé d'administrer le comtat d'Avignon, puis appelé à occuper le siége archiépiscopal d'Arles, en 1450. La ville de Toulouse, où il avait été élevé, lui dut la fondation d'un collége qui prit son nom. — Son petit-neveu, Pierre DE FOIX, né à Paris en 1449, mort en 1490, fut successivement évêque d'Aire et de Vannes, et reçut le chapeau de cardinal en 1476. Sixte IV le chargea de plusieurs missions, dont il s'acquitta avec succès. Il parvint notamment à apaiser les troubles du Milanais, à réconcilier le duc de Bretagne avec Charles VIII, et rétablit la paix dans le royaume de Naples.

FOIX (Catherine DE), reine de Navarre, née en 1470, morte en 1517. En 1484, elle épousa Jean d'Albret et lui apporta en dot la Navarre et le comté de Foix. Le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, qui avait des prétentions sur le premier de ces pays, l'envahit par trahison, en 1512, et mit des garnisons dans Pampelune et dans toutes les places fortes. Catherine, princesse énergique, que la mollesse de son époux avait indignée, lui répétait souvent : « Don Juan, mon ami, si nous fussions nés, vous Catherine et moi don Juan, nous serions encore rois de Navarre. » Elle mourut de chagrin quelques années après, réfugiée à Mont-de-Marsan. Son fils, Henri d'Albret, recouvra dans la suite une partie de son héritage et fut l'aïeul de Henri IV.

FOIX (Germaine DE), reine d'Aragon et de Naples, née vers 1488, morte en 1538. Elle était fille du comte d'Estampes, Jean de Foix, et nièce de Louis XII par sa mère, Marie d'Orléans. Elle épousa, en 1506, Ferdinand le Catholique, alors âgé de cinquante-quatre ans, qui espérait avoir d'un second mariage un héritier mâle pour lui laisser le royaume d'Aragon, dont devait hériter sa fille, Jeanne la Folle. Pour toute dot, Ferdidand demanda à Louis XII qu'il se désistât, en sa faveur, de ses prétentions sur le royaume de Naples. Le roi de France souscrivit à cette demande, et Germaine de Foix, malgré l'extrême disproportion des âges et le caractère sombre de Ferdinand, consentit avec joie à devenir reine. Cette princesse, qui, selon Fleurange, était belle et bonne, jouit pendant onze ans de ces honneurs souverains qui lui étaient si chers; mais elle n'éprouva que déceptions, relativement à la position qu'elle espérait avoir après la mort de Ferdinand. Elle en avait eu un fils, qui ne vécut point, et le vieux roi se borna à lui léguer par son testament une pension de 30,000 ducats, qu'elle ne toucha pas sans difficultés. Au bout de trois ans de veuvage, elle se remaria avec Jean, marquis de Brandebourg, gouverneur de Valence; puis, par la suite, devenue veuve pour la seconde fois, elle épousa Ferdinand, duc de Calabre.

FOIX (Paul DE), célèbre homme d'Etat et prélat français, né en 1528, mort à Rome en 1584. Conseiller au parlement à dix-neuf ans, il sut gagner les bonnes grâces de Catherine de Médicis, à laquelle il resta constamment attaché, fut nommé ambassadeur auprès de Marie Stuart, puis à Londres, où il prit part à la rédaction du traité qui conserva Calais à la France (1564), et devint ensuite conseiller d'Etat, ambassadeur à Venise et conseiller d'honneur au parlement (1570). Envoyé de nouveau en Angleterre pour y négocier le mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou, il échoua dans sa mission. De retour en France, Paul de Foix fut chargé d'aller remercier les principaux souverains de l'Europe d'avoir reconnu Henri, duc d'Anjou, comme roi de Pologne, et de se rendre auprès du roi de Navarre (1576) pour l'engager à embrasser le catholicisme. Nommé peu après archevêque de Toulouse, il quitta son siége en 1579, pour aller en qualité d'ambassadeur à Rome, où il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Dans ses *Essais*, Montaigne fait le plus grand éloge des talents et des vertus de Paul de Foix. Auger de Mauléon a publié 57 missives de ce diplomate sous le titre de : *Lettres de messire Paul de Foix* (1628).

FOIX (Louis DE), architecte et ingénieur, né à Paris, vivait vers la fin du XVIe siècle. Il habita longtemps l'Espagne, contribua à la construction de l'Escurial, creusa le nouveau canal de l'Adour au port de Bayonne, et construisit le beau phare de Cordouan, à l'embouchure de la Garonne (1584-1610).

FOIX (Marc-Antoine), jésuite et écrivain français, né près de Saint-Girons (Ariége) en 1627, mort en 1687, descendait des comtes de Fabas. Il acquit de la réputation comme orateur et devint provincial de son ordre. On a de lui : *l'Art de prêcher la parole de Dieu, contenant les règles de l'éloquence chrétienne* (Paris, 1687, in-12). On lui attribue : *l'Art d'élever un prince* (Paris, 1687, in-4°).

FOJANO, ville d'Italie, prov. et à 25 kilom. S.-O. d'Arezzo, près du canal de la Chiana; 7,794 hab. Commerce considérable en céréales et en bétail. C'est une ville fort ancienne, mais bien construite et entourée de murs modernes, dans l'intérieur desquels on trouve les ruines d'un mur double et de tours qui en faisaient autrefois une forteresse presque imprenable. On y remarque aussi un ancien couvent de bénédictins et une belle église. En 1554, victoire des Espagnols sur l'armée franco-italienne.

FOKIA ou **PHOCIA NOVA**, autrefois *Phocée*, ville de la Turquie d'Asie, pachalik d'Anatolie, sur le bord de l'Archipel, entre les golfes de Smyrne et de Sandrakli; 4,000 hab., turcs et grecs. Port de commerce fréquenté. Environs fertiles et bien cultivés. C'est de l'antique Phocée que partit la colonie qui fonda Marseille.

FO-KIEN, province de l'empire chinois. V. FOU-KIEN.

FOKLISTOV, île de la mer d'Okhotsk, sur la côte orientale de la Russie d'Asie, prov. d'Irkoustk, de vis-à-vis l'embouchure de l'Ud ou Ouda, par 55° de latit. N. et 135° de longit. E., à 500 kilom. S.-O. d'Okhotsk; 40 kilom. sur 8.

FOKSCHANI, ville des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Valachie, ch.-l. du district de Putna, à 35 kilom. N. de Rimnik, sur la rive droite du Milkov; 10,000 hab. Sur la rive opposée se trouve un faubourg qui renferme 2,500 hab., et qui fait partie de la Moldavie. Aux environs, récolte d'excellents vins. Dévastée par les Russes en 1789, elle se relevait de ses ruines lorsqu'elle fut détruite de fond en comble par les Turcs en 1822, et ce n'est que depuis quelques années qu'elle a repris un peu de son ancienne prospérité.

FOL adj. et s. m. (fol). S'est dit autrefois pour *fou*, et se dit encore devant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet : *Un* FOL *enfant*. V. FOU.

FOLARD (le chevalier Jean-Charles DE), tacticien et homme de guerre français, né à Avignon en 1669, mort en 1752. Dès son enfance, il montra un penchant invincible pour l'état militaire et s'enivra tellement de la lecture des *Commentaires de César*, qu'il s'enrôla malgré sa famille dans le régiment de Berry, devint sous-lieutenant, fut employé (1688) dans un corps de partisans en Italie, s'attacha au duc de Vendôme (1702), qui le nomma son aide de camp, se distingua dans les campagnes d'Italie, puis en Flandre, resta quelque temps au service du roi de Suède, Charles XII, et mourut commandant de place. Dans le cours de sa carrière militaire il avait rendu de grands services; mais son humeur difficile et son extrême amour-propre avaient été un grand obstacle à son avancement et même à la réalisation de ses idées sur la tactique militaire. Ses ouvrages sur cette matière ont contribué aux progrès de la tactique moderne : *Nouvelles découvertes sur la guerre* (1724); *Commentaire sur Polybe*, publié d'abord dans une édition de cet auteur (Paris, 1727-1730, 6 vol. in-4°), puis séparément (1757, 3 vol. in-4°). Ce commentaire est accompagné d'un *Traité de la colonne*. Le grand Frédéric n'estimait point les idées de Folard. Il a cependant publié un extrait de ses ouvrages sous le titre de : *Esprit du chevalier de Folard* (1761), « où il a, dit-il, extrait quelques diamants enfouis dans le fumier. »

FOLÂTRE adj. (fo-lâ-tre — de *fol*, avec la désinence approximative *âtre*. *Folastre* signifiait proprement, dans l'ancienne langue, presque fou, inconséquent, inconsidéré). Gai, enjoué, aimant à badiner, à s'amuser d'une manière enfantine :

> En cercle un même attrait rassemble autour de l'âtre
> La vieillesse conteuse et l'enfance *folâtre*.
> DELILLE.

‖ Qui convient aux personnes folâtres; qui a le caractère de ce qui plaît à ces personnes; qui trahit le caractère de ces personnes : *Gaieté* FOLÂTRE. *Jeux* FOLÂTRES. FOLÂTRES *amusements*. *Air* FOLÂTRE. *Manières* FOLÂTRES. *Les dentelles sont des parures d'évêque, de douairière, de mariée, de nouvelle accouchée, d'enfant nouveau-né; les dentelles noires ont seules le droit d'être* FOLÂTRES. (Mme E. de Gir.)

FOLÂTREMENT adv. (fo-lâ-tre-man — rad. *folâtre*). D'une manière folâtre : *Jouer, rire* FOLÂTREMENT.

FOLÂTRER v. n. ou intr. (fo-lâ-tré — rad. *folâtre*). Jouer, badiner avec une gaieté enfantine, folâtre : *Rossinante sentit le désir d'aller* FOLÂTRER *avec mesdames les juments.* (L. Viardot.)

> Là, mes sœurs *folâtraient*, et le vent, dans leurs jeux,
> Les suivait en jouant avec leurs blonds cheveux.
> LAMARTINE.

FOLÂTRERIE s. f. (fo-lâ-tre-rî — rad. *folâtre*). Action ou parole d'une gaieté folâtre : *Faire des* FOLÂTRERIES. *Dire des* FOLÂTRERIES. *La duchesse de Bourgogne demandait son pardon avec tant de bonne grâce et de soumission par lettres, avec tant de* FOLÂTRERIES *de vive voix, qu'elle était bien sûre de l'obtenir.* (Ste-Beuve.) ‖ Caractère d'une personne folâtre : *Une enfant pleine de* FOLÂTRERIE.

— **Syn. Folâtre, badin.** V. BADIN.

— **Antonymes.** Grave, posé, sérieux.

FOLCUIN ou **FOLCWIN** (saint), évêque de Thérouanne, mort en 855, était neveu du roi Pépin. Il quitta la cour pour entrer dans les ordres, devint évêque en 817 et sauva les reliques de saint Bertin lors d'une invasion de Normands en 846. Il est honoré le 14 décembre. — Un parent du précédent, FOLCUIN, mort vers 975, entra, en 948, dans le monastère de Saint-Bertin, où il composa un intéressant recueil, formé de diplômes, de chartes, etc., concernant l'histoire de son abbaye, et un autre recueil de chartes de différents monastères. Dom Mabillon a donné plusieurs fragments de ces recueils dans sa *Diplomatie* et dans ses *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*. — Un autre moine du même nom, FOLCUIN, mort en 990, devint abbé de Lobes, dans le diocèse de Liége. On a de lui : *Vie de saint Folcuin, évêque de Thérouanne*, insérée dans les *Acta* de Mabillon; une *Histoire des abbés de Lobes*, intéressante chronique que D. Luc d'Acheri a publiée dans son *Spicilegium*, etc.

FOLCZ (Jean), poëte allemand. V. FOLZ.

FOLDVAR, ville d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Tolna, sur la rive droite du Danube, domaine de l'université de Pesth, à 95 kilom. de cette ville; 10,000 hab. Station des bateaux à vapeur; débit de sel; récolte et commerce de céréales et de vins. Pendant l'insurrection hongroise de 1848, Foldvar a été reconnu comme point stratégique important, parce que les communications entre le haut et le bas Danube peuvent, de là, être facilement entravées. ‖ Ville d'Autriche (Hongrie), comitat d'Heves, à 12 kilom. de Szolnok, sur la Theiss; 3,549 hab. Commerce en bétail. Ses environs produisent un vin fort estimé. ‖ Ville d'Autriche (Transylvanie), à 22 kilom. de Kronstadt, sur l'Homorod; 2,400 hab. ‖ Ville d'Autriche (Transylvanie), à 22 kilom. de Porumbuk, sur l'Alt; 1,500 hab., tous d'origine valaque. On y remarque les ruines pittoresques d'un ancien château.

FOLEMBRAY, village et commune de France (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arrond. et à 31 kilom. de Laon, sur la rive droite de l'Ailette; 1,080 hab. Verrerie importante dite *du Vivier*, fondée en 1441, et fournissant par an 8 millions de bouteilles et 150,000 cloches pour jardins. Folembray possédait jadis un château remarquable, qui fut souvent habité par François Ier et par Henri II, et où le duc de Mayenne fit sa soumission à Henri IV.

FOLENGO (Théophile), plus connu sous le pseudonyme de **Merlin Coccaie**, poëte burlesque, né à Mantoue en 1491, mort près de Bassano en 1544. Moine bénédictin, il s'enfuit de son couvent (1512), erra en Italie avec une femme nommé Girolama, et publia, pour vivre, des poésies burlesques auxquelles il donna le nom de *macaronées*, sans doute par allusion au macaroni, mélange de pâte, de fromage et de beurre. Ce genre de poésie était, en effet, un mélange de mots latins et de mots italiens avec une terminaison latine, le tout entremêlé de mots pris aux divers dialectes de l'Italie. Telle serait l'origine de la poésie macaronique. Si Folengo ne fut pas le créateur de cette littérature bizarre, au moins fut-il le premier qui la cultiva avec succès. Ses macaronées sont un mélange d'idées grotesques, de saillies de mauvais goût, de tableaux licencieux et de quelques bouffonneries originales, que Rabelais n'a pas

dédaigné d'imiter. Folengo finit par rentrer dans un monastère de son ordre et acheva ses jours dans le couvent de Santa-Croce. Pour expier ses œuvres de jeunesse et ses égarements, il s'était mis à composer des poésies religieuses, dont l'orthodoxie ne compensait pas la médiocrité. Ses poésies macaroniques, publiées sous le titre de : *Opus macaronicorum* (Venise, 1520, in-8°), ont été traduites en français sous celui de : *Histoire macaronique*, plus *l'Horrible bataille des mouches et des fourmis* (Paris, 1606, in-12). On a encore de ce poëte italien : *l'Orlandino* (Venise, 1520), poëme burlesque de l'enfance de Roland; *Chaos del tri per uno* (Venise, 1527, in-8°), sorte d'autobiographie en vers et en prose, etc.

FOLETTE s. f. (fo-lè-te). Mar. Bateau léger et couvert, en usage sur quelques rivières.

FOLEY (sir Thomas), amiral anglais, né dans le comté de Pembrok en 1757, mort à Portsmouth en 1833. Il entra fort jeune dans la marine; prit part, en qualité de lieutenant, à diverses rencontres entre les flottes de la France et de l'Angleterre (1780-1782); commanda, avec le grade de capitaine, le *Britannia* à la bataille du cap Saint-Vincent (1797), et contribua au succès de la journée. L'année suivante, Foley assista au combat du Nil, sous les ordres de Nelson. Ce fut lui qui commença l'attaque dans la manœuvre audacieuse qui eut pour résultat la destruction de la flotte française. Commandant de l'*Eléphant*, en 1801, il fit partie de l'expédition qui partit pour attaquer Copenhague, sous les ordres des amiraux Hyde Parker et Nelson. Lors du sanglant combat qui eut lieu le 2 avril 1801, entre les escadres anglaise et danoise, Parker, voyant la ligne ennemie forcée et les graves avaries éprouvées par plusieurs de ses vaisseaux, donna le signal de cesser le combat. Foley en instruisit aussitôt Nelson, qui avait mis son pavillon à bord de l'*Eléphant*. L'illustre amiral, furieux d'un pareil ordre, s'écria : « Faites cesser le feu si vous voulez, Foley; quant à moi, qui n'ai qu'un œil, j'ai quelque droit d'être parfois aveugle. » Et, appliquant sa lorgnette sur son œil fermé : « En vérité, poursuivit-il, je ne vois pas ce signal. » Foley devint contre-amiral en 1808, vice-amiral en 1812, et gouverneur de Portsmouth en 1830.

FOLEY (Jean-Henri), sculpteur anglais, né à Dublin en 1818. Il fit ses premières études artistiques à l'école de dessin et de modelage de sa ville natale, et devint, en 1834, élève de l'Académie royale de Londres. Dès 1839, il figura aux expositions annuelles de cette Académie, et ses deux statues *l'Innocence* et *Abel mourant* furent très-remarquées. En 1840, son groupe d'*Ino et de Bacchus enfant* lui valut la plus brillante réputation. Parmi ses travaux postérieurs, nous citerons : *Lear et Cordélie*, la *Mort de Lear* (1841); *Vénus délivrant Enée* (1842); *Prospero racontant ses aventures à Miranda* (1843); la *Contemplation* (1845); *l'Innocence* (1848); le *Pleureur* (1849); la *Mère* (1850); *Egérie* (1856). Outre ces productions, où l'artiste n'a eu d'autre guide que son imagination, on lui doit encore un grand nombre d'œuvres monumentales, entre autres : les *statues* qui ornent le monument élevé dans l'église de Milford à la mémoire de l'amiral Cornwallis et du capitaine Withby; le *tombeau* de Jacques Stuart, à Ceylan; la *statue* de John Kampden, dans le nouveau palais de Westminster; la *statue* d'Olivier Goldsmith, dans le jardin du collége de la Trinité; celle de l'architecte Charles Barry; les *statues équestres* du vicomte Hardinge et du général Outram, à Calcutta; celles du prince Albert, à Birmingham, et du membre du Parlement Fielden, etc. Depuis 1858, M. Foley est membre de l'Académie royale de Londres. C'est peut-être le plus jeune des sculpteurs anglais contemporains qui jouisse d'une si belle réputation. Quelques-uns n'hésitent pas à le placer au premier rang. Bien qu'il se soit complétement affranchi de toutes les traditions classiques, ses œuvres se distinguent par la pureté et la vigueur de l'exécution et en même temps par la puissance de l'imagination.

FOLGEFONDEN-FIELD, plateau élevé et chaîne de montagnes de la Norvége. Cette dernière s'étend dans la partie méridionale de la province de Bergenhuus, dans la direction du N. au S., et se termine non loin de la côte occidentale. Son point culminant a une altitude de 1,765 mètres. Mais ce qui y attire le plus l'attention, c'est le glacier qu'elle renferme; il est situé à une hauteur de 1,520 mètres, a une longueur de 64 kilom. sur une largeur de 32 kilom., et l'on évalue sa profondeur à 180 mètres au moins. Un torrent qui sort de sa base forme une magnifique chute d'eau.

FOLGOËT (LE), village et commune de France (Finistère), cant. de Lesneven, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Brest; 896 hab. Commerce de chevaux. L'église paroissiale est un édifice très-remarquable, classé au nombre des monuments historiques, et dont la légende raconte ainsi la fondation. Vers le milieu du XVe siècle, dans une forêt voisine de Lesneven, vivait un pauvre idiot nommé Salaun, plus connu sous le nom du *fou du bois*, qui passait son temps à chanter les louanges de la Vierge Marie, se nourrissant de croûtes de pain qu'on lui donnait et qu'il trempait dans une fontaine voisine de son ermitage. Après sa mort, on vit tout à coup croître sur sa fosse un magnifique lis blanc, dans les feuilles duquel étaient écrits en lettres d'or ces mots : *Ave Maria*. A la vue de ce prodige, on résolut d'ériger une église à la mère de Dieu sur la fontaine du mendiant. Telle serait l'origine d'un des plus beaux monuments du Finistère. L'église du Folgoët date du XVe siècle. La façade O. est flanquée de deux tours; celle du N.-O. a 53 mètres d'élévation; elle est ornée de sculptures et surmontée d'une gracieuse flèche en pierre, qui se dresse entre quatre clochetons. L'autre tour est terminée par un dôme d'ordre composite. Le trumeau du portail S. porte la statue d'Alain de La Rue, évêque de Léon, qui consacra l'église en 1419. Devant ce portail se voit la statue du cardinal de Coëtivy, attribuée à Michel Colombe. A l'angle de la chambre du trésor s'ouvre le portique des douze Apôtres, qui offre d'admirables détails de sculpture. A droite du porche, un pinacle porte la statue du duc Jean V. Le chevet est terminé par une délicieuse rosace ornée de vitraux modernes. Une corniche en feuilles de mauve et une galerie en quatrefeuilles décorent toute la partie E. du monument. A l'intérieur, dont l'architecture se recommande par des beautés de premier ordre, « les arcades de la nef, dit M. Pol de Courcy, retombent sur des faisceaux de colonnes dont le fût est, en général, garni d'une arête de mousse, et dont les chapiteaux offrent de ces larges feuilles grasses et frisées que l'on rencontre particulièrement dans les édifices du XVe siècle. Un groupe de trois colonnettes, alternant avec une colonne seule, s'élève, sans interruption, entre chaque arcade, depuis le sol jusqu'à la voûte. Le jubé de l'église du Folgoët est à lui seul un monument. Trois arcades en plein cintre, dont les intrados sont découpés en trilobes à jour, sont surmontés d'une corniche, couronnée elle-même par une galerie de deux rangs superposés de quatre feuilles, véritable dentelle de pierre. Il faut renoncer à décrire le luxe d'ornementation de toutes les parties de ce jubé, qui dépasse de beaucoup en grâce et en fini d'exécution les célèbres jubés de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, de la Madeleine de Troyes et de Sainte-Cécile d'Alby. » Les eaux de la source du bienheureux Salaun s'écoulent au-dessous du chœur. On remarque, en outre, dans l'église du Folgoët : cinq autels en pierre de Kersanton, contemporaines de l'édifice; quelques statues du XVe siècle et une chaire moderne, dont les sculptures représentent la légende du Fou du bois. Les murs du Doyenné, charmant manoir à lucarnes garnies de crochets, portent les armes de Bretagne. La mairie et l'école des frères occupent les bâtiments de l'ancienne collégiale, reconstruits à la fin du XVIIe siècle.

FOLHEN, poëte allemand. V. FOLLEN.

FOLIACÉ, ÉE adj. (fo-li-a-sé — du lat. *folium*, feuille). Hist. nat. Qui ressemble, qui se rapporte ou qui appartient à la feuille : *Organes* FOLIACÉS. *Stipules* FOLIACÉES. *Expansion* FOLIACÉE. ‖ Qui est composé de feuilles : *Bourgeon* FOLIACÉ.

FOLIAIRE adj. (fo-li-è-re — du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui appartient aux feuilles : *Glandes* FOLIAIRES. ‖ Qui naît des feuilles ou sur les feuilles : *Aiguillons* FOLIAIRES.

FOLIATION s. f. (fo-li-a-si-on — du lat. *folium*, feuille). Bot. Manière dont les feuilles sont disposées sur la tige. ‖ Développement des feuilles; moment où les bourgeons développent leurs feuilles : *L'hiver arrête les beaux développements de la vie végétale, la* FOLIATION *et la floraison.* (F. Pillon.)

— **Encycl.** V. FEUILLE et FEUILLAISON.

FOLICHON, ONNE adj. (fo-li-chon, o-ne — dim. de *fol*). Qui est d'une gaieté folle : *Une fille* FOLICHONNE. *Un caractère* FOLICHON.

— Substantiv. Personne folichonne : *Une petite* FOLICHONNE.

> *Folichons* et folichonnettes,
> Sautons et folichonnons;
> Gai, gai, gai, violons et musettes,
> En avant les *folichons*.
> PIERRE FRÉDÉRIC.

FOLICHONNER v. n. ou intr. (fo-li-cho-né — rad. *folichon*). Faire le folichon, folâtrer avec gaieté : *Adieu, je* FOLICHONNE; *j'aurais voulu encore causer, mais le papa va rentrer.* (Mme Roland.)

FOLICHONNERIE s. f. (fo-li-cho-ne-rî — rad. *folichon*). Action de folichonner, de folâtrer; action folichonne : *Il est d'une* FOLICHONNERIE *incroyable. Il nous a amusés par ses* FOLICHONNERIES.

FOLICHONNET, ETTE adj. (fo-li-cho-nè, è-te — dimin. de *folichon*). Un peu folichon : *Je vous trouve* FOLICHONNETTE aujourd'hui

— Substantiv. Petit folichon; s'emploie surtout au féminin : *Alcide, toujours vaillant, luttait contre cinq* FOLICHONNETTES. (Bonneau.)

FOLIE s. f. (fo-lî — rad. *fol*). Aliénation d'esprit, dérangement des fonctions de l'intelligence : *Accès de* FOLIE. *Etre atteint de* FOLIE. *Avoir une* FOLIE *incurable. Qu'est-ce que la* FOLIE? *C'est d'avoir des pensées incohérentes et la conduite de même.* (Volt.) *La* FOLIE *n'est que l'avortement d'une pensée forte, mais impuissante, parce qu'elle n'a pas été conçue et gouvernée par la raison.* (Lamart.) *La* FOLIE *est une maladie contagieuse.* (Boitard.) *L'imagination sans le jugement est le premier degré de la* FOLIE. (Laténa.)

— Par exagér. Extravagance du caractère ou des idées : *L'extrême esprit est accusé de* FOLIE. (Pasc.)

> Des gens d'esprit la *folie* est le lot.
> J.-B. ROUSSEAU.

> ..... C'est une *folie* à nulle autre seconde,
> De vouloir se mêler de corriger le monde.
> MOLIÈRE.

> Le plus sage dans sa vie
> A quelquefois ses accès de *folie*.
> VOLTAIRE.

> Guérir d'une *folie*,
> Bien souvent ce n'est qu'en changer.
> FLORIAN.

> Chacun veut en sagesse ériger sa *folie*,
> Et se laissant régler à son esprit tortu,
> De ses propres défauts se fait une vertu.
> BOILEAU.

‖ Action ou parole extravagante : *Faire des* FOLIES. *Dire des* FOLIES. *Si quelqu'un paraît sage, c'est seulement parce que ses* FOLIES *sont proportionnées à son âge et à sa fortune.* (La Rochef.) *Il n'est point de* FOLIE *qui ne se punisse elle-même.* (Dumarsais.) *La guerre est la plus atroce de toutes les* FOLIES *humaines.* (A. Toussenel.)

> Qui fait une *folie*, il doit la faire entière.
> RÉGNIER.

> Vouloir tromper le ciel, c'est *folie* à la terre.
> LA FONTAINE.

> . . . . . . C'est *folie*
> De compter sur dix ans de vie.
> LA FONTAINE.

‖ Ecart d'une conduite légère et inconsidérée : *Des* FOLIES *de jeunesse. Quelques-uns n'ont pas même le triste avantage de répandre leurs* FOLIES *plus loin que le quartier où ils habitent.* (La Bruy.) *Il est d'usage, dans le monde des nobles pécheresses, d'attendre que l'âge des* FOLIES *soit passé pour revenir à la sagesse.* (Toussenel.)

— Petite maison de campagne où l'on se réunissait pour se divertir librement : *La* FOLIE *Méricourt*. Vieux en ce sens.

— Prov. *Les plus courtes folies sont les meilleures*, Il faut être déraisonnable le moins longtemps qu'on peut.

— Relig. *Folie de la croix*, Extravagance apparente de la mort de Jésus, ou des dogmes et de la morale de la religion chrétienne : *Ah! si la Révolution est une démence nationale, convenez du moins que l'accès en est long et que l'idée en est fixe! et qu'une pareille folie de la Révolution pourrait bien ressembler un jour à cette* FOLIE DE LA CROIX, *qui dura deux mille ans, qui sapa le vieux monde, qui apprit aux maîtres et aux esclaves le nom nouveau de frères, et qui renouvela les autels, les empires, les lois et les institutions de l'univers!* (Lamart.)

— Littér. Nom que l'on donnait, dans le XVe siècle, aux petites pièces de vers que l'on a appelées depuis *épigrammes : Marot passe pour avoir le premier introduit dans notre langue le mot* épigramme, *qui a fait oublier complétement celui de* FOLIE.

— Chorégr. *Folies d'Espagne*, Danse espagnole. ‖ Air à trois temps et d'un mouvement très-varié sur lequel cette danse s'exécute.

— Loc. adv. *A la folie*, Avec passion, avec une ardeur démesurée : *Aimer quelqu'un* À LA FOLIE.

> Me moquant des maux de la vie,
> Tout comme de Colin-Tampon,
> J'aimai toujours à *la folie*
> Un long dîner, un court jupon.
> DÉSAUGIERS.

— **Epithètes.** Longue, incurable, douce, triste, mélancolique, touchante, bizarre, curieuse, singulière, extravagante, fatale, funeste, dangereuse, horrible, terrible, affreuse, redoutable, mortelle, noire, sombre, muette, taciturne, silencieuse, furieuse, échevelée, irritée, hébêtée, hagarde, grossière, déplorable. — (*Fig.*) Excessive, éclatante, insigne, bizarre, singulière, extravagante, funeste, fatale, dangereuse, déplorable, impardonnable, inexcusable, inconcevable, incompréhensible, risible, ridicule, pardonnable, excusable, aimable, agréable, charmante, ingénieuse, joyeuse, feinte, simulée, apparente, tendre, amoureuse.

— **Syn. Folie, démence, manie.** V. DÉMENCE.

— **Antonymes.** Prudence, raison, sagesse, sens commun, bon sens.

— **Encycl.** Physiol. La *folie* est une affection cérébrale, ordinairement chronique et héréditaire, sans fièvre, caractérisée par un désordre partiel ou général, simple ou compliqué, des fonctions intellectuelles, affectives ou sensoriales, et des actes qui en dépendent.

Avant d'étudier séparément chacune des nombreuses variétés de la *folie*, nous déterminerons les éléments communs qui la constituent et nous réunirons en groupes distincts ses caractères généraux. Pour cela, nous étudierons les *troubles des fonctions intellectuelles*, les *troubles des facultés affectives et des instincts*, les *troubles des fonctions sensoriales*, et enfin les *lésions anatomiques*.

Les *fonctions intellectuelles*, dans la *folie*, présentent en certains cas, rares il est vrai, un désordre complet se manifestant par des conceptions délirantes et incohérentes, dans lesquelles n'interviennent ni la mémoire, ni l'attention, ni la conscience, ni le jugement. Dans d'autres cas, et c'est le plus grand nombre, les fonctions intellectuelles ne présentent qu'un désordre partiel, souvent très-borné et n'intéressant qu'un point très-circonscrit de l'intelligence. C'est ainsi que l'on voit se succéder des idées erronées, de faux jugements, que l'attention distraite ne peut diriger, mais qui, en général, ne sont nullement incohérentes; ou bien, au contraire, des idées fixes, plus ou moins cohérentes, s'emparer de l'intelligence du malade et en absorber toute l'activité.

Les *facultés affectives*, dans la *folie*, présentent un trouble, regardé par Esquirol comme un caractère essentiel et presque constant de cette affection. Les sentiments les plus naturels sont quelquefois exaltés en apparence, et le plus souvent déviés ou même abolis complétement. Les *instincts* eux-mêmes, et jusqu'à celui de la conservation, peuvent être pervertis. Les fonctions d'expression qui se rattachent directement à l'exercice des facultés affectives présentent très-souvent des troubles importants, et l'on voit alors la joie et la fureur, le rire et les larmes se succéder sans motifs, et les gestes, la voix, le langage témoigner du désordre de l'esprit.

Les *fonctions sensoriales*, dans la *folie*, présentent des troubles connus sous le nom d'*hallucinations* et d'*illusions sensoriales*. Ces troubles constituent l'un des éléments les plus singuliers et les plus caractéristiques de l'affection qui nous occupe.

Les *lésions anatomiques*, dans la *folie*, ont été l'objet de recherches nombreuses et minutieuses de la part d'un grand nombre de savants, surtout dans ces quarante dernières années. Des lésions variées des os du crâne, des concrétions polypeuses dans le sinus longitudinal, des ossifications de l'arachnoïde, des ecchymoses sous-arachnoïdiennes, une congestion, une inflammation ou une infiltration de la pie-mère, des adhérences de cette membrane avec la couche corticale, une congestion des méninges cérébrales ou cérébelleuses, une atrophie des circonvolutions, diverses altérations de couleur ou de consistance de la couche corticale, une congestion de la substance blanche, une hydropisie de cette même substance, une hydropisie des ventricules du cerveau avec ou sans dilatation, une injection des plexus choroïdes, l'induration ou le ramollissement général ou partiel du cerveau, diverses altérations de la glande pinéale, et enfin l'odeur fétide de la substance cérébrale, telles sont les lésions principales mentionnées par les auteurs. Mais, de toutes ces nombreuses altérations que nous venons d'énumérer, il n'en est aucune qui soit spéciale à la *folie*, et Heuret a écrit, avec beaucoup de raison, que personne n'a encore découvert l'altération qui serait la cause immédiate de la *folie*. Du reste, il existe une foule de cas dans lesquels l'autopsie n'a révélé aucune lésion appréciable dans les centres nerveux.

Parmi les *causes* générales de la *folie*, il faut placer en première ligne l'hérédité. Extrêmement rare chez les enfants au-dessous de quinze ans, la *folie* se montre peu chez les individus qui ont dépassé la soixantaine. C'est depuis l'âge de trente ans jusqu'à celui de quarante qu'elle est plus fréquente, puis de vingt à trente, et enfin de quarante à cinquante; elle se manifeste seulement un peu plus tôt chez les femmes et les gens riches que chez les hommes et les pauvres. Le sexe féminin, l'hérédité, le tempérament nerveux, une éducation vicieuse, peut-être le célibat, les professions qui exigent une grande contention d'esprit, qui l'agitent fortement ou mettent en jeu la vanité, l'ambition, etc., les grands bouleversements politiques, la superstition, les terreurs religieuses, la satiété de toutes les jouissances, les excès vénériens, la masturbation, l'abus des liqueurs fortes, la lecture des romans et des livres érotiques, le désœuvrement, les congestions cérébrales fréquentes, l'épilepsie, l'état de couches, l'âge critique sont rangés par tous les auteurs au nombre des causes prédisposantes de la *folie*. La plupart suffisent même pour la produire; mais les causes qui la déterminent ordinairement consistent presque toutes dans les affections morales vives ou continues, telles que la colère, la frayeur, le chagrin, la honte, l'ambition, l'amour contrarié, les excès d'étude, l'ambition déçue, un revers subit de fortune, un bonheur inespéré, l'amour-propre humilié, la jalousie, les événements politiques, les chagrins domestiques, le fanatisme, etc. Les infractions aux lois de l'hygiène, l'exposition à un soleil brûlant, les fatigues extrêmes, le froid excessif, l'action des émanations mercurielles et méphitiques, les inflammations encéphaliques, les coups et les chutes sur la tête, les fièvres graves, les inflammations gastro-intestinales, les vers intestinaux, la syphilis, etc., ont été aussi considérés comme pouvant donner lieu à la *folie*.

La description de la *folie* ne peut se faire d'une manière assez complète et assez exacte que par l'étude successive et isolée de chacune des *formes* principales que revêt cette maladie.